

SÉANCE DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 MARS 2021

Procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 15 mars 2021, à 16 h 30. La séance est sous la présidence du Maire Vincent Deguise et les membres suivants sont présents: Serge Baron, Jean-Guy Cournoyer, Mélanie Gladu, Michel Latour, Jacques Renaud et Ginette Richard. Le Directeur général et Secrétaire-trésorier, M. Martin Valois, est également présent.

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

RECOMMANDATION CP-21-052

**Réaménagement de la salle du caucus
et installation d'une cloison mobile
Appel d'offres sur invitation n° 20210315-VSJS
Octroi du contrat**

Considérant que quatre (4) entrepreneurs généraux en construction ont été invités à soumissionner sur le document d'appel d'offres pour le réaménagement de la salle du caucus et l'installation d'une cloison mobile - projet #20210315-VSJS;

Considérant que, trois (3) des quatre (4) entrepreneurs généraux en construction invités, ont déposé une soumission pour l'aménagement de la salle du caucus et l'installation d'une cloison mobile;

Considérant que l'architecte Daniel Cournoyer a déposé, le 15 mars 2021, son rapport d'analyse concernant l'appel d'offres publiques n° 20210315-VSJS, relatif au réaménagement de la salle du caucus et l'installation d'une cloison mobile;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel octroie le contrat pour le réaménagement de la salle du caucus et l'installation d'une cloison mobile au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entrepreneur Construction Sorel Ltée, au montant soumis de 57 231,11 \$ (taxes incluses), le tout selon les termes définis dans le document d'appel d'offres sur invitation n° 20210315-VSJS, le tout financé à même le budget courant.

RECOMMANDATION CP-21-053

**Salle du Conseil - Rénovation
Certificat de paiement n° 1**

Considérant que l'entrepreneur Construction Sorel Ltée, qui a obtenu le contrat pour le projet mentionné en rubrique, a produit une réclamation pour des travaux exécutés en date du 28 février 2021 intitulé « Certificat de paiement n° 1 »;

Considérant que l'architecte Daniel Cournoyer, dûment mandatée pour la surveillance des travaux du projet mentionné en rubrique, a procédé à une analyse du certificat de paiement n° 1 produit par ledit entrepreneur et recommande le paiement au montant de 51 722,31 \$ incluant les taxes et une retenue de 10%;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel effectue le paiement de 51 722,31 \$, incluant les taxes et la retenue de 10%, à l'entrepreneur Construction Sorel Ltée pour les travaux effectués en date du 28 février 2021, le tout tel que décrit au certificat de paiement n° 1 et conformément à l'avis de l'architecte Daniel Cournoyer, lesdits travaux étant financés à même le budget courant prévu au surplus accumulé affecté.

RECOMMANDATION CP-21-054

Nettoyage des rues et des puisards
Octroi du contrat

Considérant que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a demandé des soumissions, sur invitation auprès de deux (2) compagnies pour le nettoyage des rues et des puisards de la Ville;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel octroie le contrat aux Entreprises Clément Forcier Inc. pour le nettoyage des rues, au montant soumis de 97,45 \$/heure, (taxes incluses) qui est le plus bas soumissionnaire ainsi que pour le nettoyage des puisards, au montant soumis de 20,64 \$/puisards, (taxes incluses) seul soumissionnaire.

ARÉNA

Le Secrétaire-trésorier fait état des activités du Centre Récréatif Aussant ainsi que des diverses correspondances.

PARCS ET LOISIRS

RECOMMANDATION CP-21-055

Club Natation Sorel-Tracy
Piscine municipale – Prêt

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE les membres du Conseil municipal de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel se montrent favorable à la demande du Club Sorel-Tracy Natation pour venir faire de l'entraînement en couloir et ce, gratuitement, mais toutefois sous certaines conditions.

QU'une entente pour le choix des journées devra être établie avec ledit Club pour lesdites journées d'entraînement qui devront se dérouler en avant-midi.

QU'UN sauveteur national du Sorel-Tracy Natation soit en place en tout temps lors de la pratique des activités dudit Club.

QU'une preuve d'assurance responsabilité soit remise à la Ville couvrant leur sauveteur en cas d'accident.

QUE les mesures sanitaires mises en place à cause de la COVID-19 soient respectées.

RECOMMANDATION CP-21-056

École Martel
Patinoire extérieure

Considérant que la recommandation CP-21-042 qui mentionnait, entre autre, à la direction de l'école Martel de réévaluer la possibilité d'installer une patinoire extérieure, dans la cour de l'école;

Considérant que la direction de l'école Martel se dit favorable pour réinstaller la patinoire extérieure sur le terrain de l'école pour l'année scolaire 2021-2022;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel avise la direction de l'école Martel de l'installation de la patinoire extérieure sur le terrain de ladite école.

QU'une rencontre soit coordonnée au cours de la présente année pour la planification de la mise en place de la patinoire extérieure et l'utilisation de locaux et/ou l'installation d'une roulotte.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel remercie la direction de l'école Martel pour leur compréhension.

SUBVENTION, COTISATION, PUBLICITÉ

RECOMMANDATION CP-21-057

Subvention, Cotisation, Publicité

En réponse aux demandes formulées ci-après, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

- Cégep de Sorel-Tracy
Réalisation projet malnutrition chez les jeunes: **100,00 \$**
- École secondaire Fernand-Lefebvre
Galas Coups de cœur 2020-2021: **50,00 \$**
- Cournoyer Communication
Contacts Affaires - une page: **695,00 \$**

AUTRES OBJETS

RECOMMANDATION CP-21-058

Compte de banque et autres objets **Autorisation de signature et représentation**

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE Martin Valois, directeur général et secrétaire-trésorier, OU Patrick Delisle, assistant secrétaire-trésorier, ET Vincent Deguise, maire, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel tout document relatif à l'ouverture d'un compte, entente pour services bancaires, effets de commerce.

QUE Martin Valois, directeur général et secrétaire-trésorier, OU Patrick Delisle, assistant secrétaire-trésorier, ET Vincent Deguise, maire, soit et est autorisé à signer ou représenter pour et au nom de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel dans les dossiers de la municipalité (retenues à la source, TPS-TVQ, immatriculation, etc.).

RECOMMANDATION CP-21-059

Transplant Québec **Semaine du don d'organes** **Proclamation**

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel proclame la semaine du 18 au 24 avril 2021 « Semaine nationale du don d'organes et de tissus » et de s'associer à Transplant Québec dans sa campagne de sensibilisation au don d'organes et de tissus en hissant le drapeau à l'effigie du ruban vert devant l'Hôtel de Ville.

RECOMMANDATION CP-21-060

Société Historique Pierre-De-Saurel **Convention de dépôt de document inactif**

Attendu qu'en vertu de l'article 16 de la Loi sur les archives (RLRQ, c A-21.1) (la « Loi »), Bibliothèque et Archives nationales du Québec (« BAnQ ») peut, après avoir pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec, autoriser un organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe de cette Loi à déposer, après entente avec la Ville de St-Joseph-de-Sorel, ses documents inactifs auprès de la Société historique Pierre-de-Saurel;

Attendu que la Ville de St-Joseph-de-Sorel est un organisme public visé au paragraphe 4° de l'annexe de cette Loi;

Attendu que la Société historique Pierre-De-Saurel est un service d'archives privées agréé par BAnQ en vertu de l'article 22 de cette Loi;

Attendu que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, Martin Valois à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, la convention de dépôt avec la Société historique Pierre-De-Saurel.

RECOMMANDATION CP-21-061

Santé mentale Québec Proclamation de la semaine nationale de la santé mentale 2021

Considérant que promouvoir la santé mentale c'est agir en vue d'accroître ou maintenir le bien-être personnel et collectif;

Considérant que le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2021-2022 initiée par le Mouvement Santé mentale et ses groupes membres a lieu à l'occasion de la Semaine de la santé mentale qui se déroule du 3 au 9 mai 2021;

Considérant que faire connaître les *7 astuces pour se recharger* contribue à la santé mentale de la population de tout âge;

Considérant que la campagne 2021-2022 vise à faire connaître l'une des *7 astuces*, « *ressentir c'est recevoir un message* »;

Considérant que favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective partagée par tous les acteurs et actrices de la société et que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale de la population;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 « **Semaine de la santé mentale** » et proclame l'importance de la promotion de la santé mentale et invite tous les citoyennes et citoyens, ainsi que toutes les organisations et institutions à participer à la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale, *ressentir c'est recevoir un message*.

RECOMMANDATION CP-21-062

Journée de commémoration nationale des victimes de la COVID-19

CONSIDÉRANT QUE le 11 mars 2021 est la Journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE la pandémie de la COVID-19 a fait plus de 10 000 victimes partout au Québec au cours de la dernière année;

CONSIDÉRANT QUE le personnel de la santé et des services sociaux et d'autres services essentiels, dont les services d'urgence des municipalités, n'ont ménagé aucun effort pour assurer la santé et la sécurité de la population;

CONSIDÉRANT QUE les organismes communautaires et les associations locales ont démontré une grande agilité pour prêter main-forte aux personnes dans le besoin, frappées par des pertes d'emplois en raison de la pandémie;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

DE rendre hommage aux victimes de la COVID-19, à leurs familles ainsi qu'à leurs proches.

DE rendre hommage aux professionnelles et professionnels de la santé et des services sociaux, aux services d'urgence des municipalités ainsi qu'aux organismes communautaires et associations locales.

À cette fin, les membres du Conseil prennent une minute de silence et dédient la présente séance en leurs noms.

RECOMMANDATION CP-21-063

Plainte d'un citoyen

Vibration excessive

Considérant que des plaintes de citoyens ont été déposées au Conseil municipal concernant une augmentation de la vibration causée par les opérations des Forges de Sorel inc.;

Considérant qu'il y a lieu de demander aux Forges de Sorel inc., si des modifications ont été apportées à leurs opérations et/ou l'acquisition de nouveaux équipements qui pourrait expliquer une augmentation des vibrations;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

DE s'enquérir auprès des Forges de Sorel inc., si des changements opérationnels sont survenus dans leurs installations et/ou l'ajout de nouveaux équipements qui pourrait causé une augmentation des vibrations.

CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier porte à l'attention des membres la correspondance reçue et expédiée depuis la dernière séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

RECOMMANDATION CP-21-064

Levée de la séance

Considérant que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la séance soit levée.

Maire

Secrétaire-trésorier